



Traité Sanhedrin

Michna 4 - Chapitre 9

מי שנתחייב שתי מיתות בית דין, יידון בחמורה. עבר עבירה שיש
בה שתי מיתות, יידון בחמורה;
רבי יוסי אומר, יידון בזיקה הראשונה שבאת עליו.

Celui qui aura été condamné par le Beth-Din à deux peines de mort [différentes pour deux chefs d'inculpation différents] se verra appliquer la peine la plus sévère des deux. S'il a commis une faute qui le rend passible de deux peines de mort [différentes] il se verra appliquer la plus sévère des deux. Rabbi Yossé dit : on lui appliquera celle qui correspond à l'interdiction par laquelle il s'est trouvé concerné en premier.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions